

CONVENTION NATIONALE.

R A P P O R T

Case
FRC
11796

ET

PROJET DE DÉCRET,

P R É S E N T É S ,

AU NOM DU COMITÉ DES FINANCES,

Par le Citoyen GILLET,

Député à la Convention nationale par le Département du Morbihan.

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Je viens, au nom de votre comité des finances, vous proposer de fixer les dépenses de l'administration centrale des postes et messageries, pour l'année courante.

Par votre décret d's 23 et 24 juillet dernier, vous avez chargé les administrateurs d'établir provisoirement le nombre d'employés nécessaires, et de présenter dans un mois le tableau de ceux qu'ils auroient institués ou conservés, et des appointemens attribués à chacun dans la proportion de son travail.

A

Le tableau des employés des bureaux de Paris a été adressé au comité des finances par le ministre des contributions publiques, le 8 frimaire dernier. Ce tableau est divisé en deux parties; l'une concerne les postes, et l'autre les messageries. L'examen que le comité en a fait devoit naturellement porter sur trois objets; l'organisation des bureaux, le nombre des agens, et les appointemens qu'on propose de leur accorder.

Quant à la fixation du nombre d'employés, à la division des bureaux et au règlement des fonctions et des grades, le comité a pensé qu'on devoit s'en rapporter pour beaucoup aux administrateurs, qui, étant tous tirés de ces deux administrations, doivent connoître combien elles exigent d'agens, et de quelle manière le travail doit être réparti entr'eux, pour le plus grand intérêt de la chose publique.

Cependant le comité a cru qu'il devoit encore se faire rendre compte de l'utilité de chaque employé institué ou conservé; il a appelé dans son sein les administrateurs: il les a entendus; il s'est fait représenter l'ancienne organisation de ces bureaux; il l'a comparée avec la nouvelle; il y a remarqué plusieurs changemens dont la nécessité étoit démontrée par l'expérience, et il croit s'être assuré que le travail des administrateurs a été dirigé avec sagesse et économie.

La dépense des bureaux des postes, sous l'ancienne administration, s'élevoit à 1,594,026 livres, et il étoit impossible d'opérer aucune réduction sur les appointemens qui sont en général très-moûques; plusieurs étoient même insuffisans pour vivre, d'après la progression du prix des denrées de première nécessité. La très-grande majorité est de 500 à 2000 livres, il en est très-peu au-dessus de 3000 livres, et ceux qui les

possèdent ont des fonctions importantes à remplir ou sont chargés d'une grande responsabilité. Aussi, d'après la nouvelle organisation, cette dépense s'élevait à 1,754,173 liv. 10 s., ce qui formoit une augmentation de 160,147 liv. 10 s.; mais, d'après un nouveau travail fait par les ordres du comité, on a diminué sur cette dernière somme 53,439 liv. 10 s., au moyen d'une réduction faite sur quelques appointemens au-dessus de 2000 livres; ainsi l'excédant de dépense ne sera que de 106,715 livres.

Dans cette somme sont compris les appointemens des places dont la nouvelle organisation a nécessité la création ou un plus fort traitement, savoir, celle d'inspecteur en chef et celles de seize chefs de route du bureau du départ; places que les administrateurs ont jugées indispensables pour empêcher les erreurs qui se commettoient journellement, par l'effet de la mauvaise organisation de ce bureau. Le traitement de ces nouveaux employés est de 42,600 livres, d'où il résulte que l'augmentation sur la totalité des appointemens n'est réellement que de 64,115 livres.

Le comité n'a pas cru pouvoir la retrancher; et si l'on observe que cette légère augmentation se divise entre neuf cent quatorze employés; si l'on remarque, d'un autre côté, le renchérissement du prix des denrées depuis 1790, même d'après la loi du *maximum*, on conviendra qu'elle est indispensable.

La dépense des bureaux des messageries étoit de 238,780 liv. par an, et l'on ne doit pas y supposer de l'excès, cette dépense étoit au compte des fermiers, qui dirigeoient leurs propres affaires, et qui étoient intéressés personnellement à y mettre de l'économie. Dans cette somme ne sont point comprises les dépenses des grandes routes de Brest, de Nantes, de

Givet et de Basle , qui étoient régies par des sous-fermiers , chargés d'acquitter les appointemens de leurs employés. D'après le tableau présenté par les administrateurs, cette dépense s'élève à 267,400 livres ; ce qui formeroit une augmentation de 28,620 liv. , divisée entre cent quarante employés.

Cette augmentation est motivée d'une part , comme celle des postes , sur la progression du prix des denrées , et , de l'autre , par le supplément d'employés devenus nécessaires , d'après la réunion des routes sous-fermées à la régie nationale.

Les administrateurs doivent présenter incessamment le même travail pour les bureaux et les employés dependans de leur administration dans les départemens.

Un nouvel ordre de départ pour les courriers et les diligences , formé d'après le calendrier républicain , doit être le complément de cette organisation ; et les administrateurs ont annoncé au comité qu'ils avoient déjà remis leur travail sur cet objet important au comité de salut public.

P R O J E T D E D É C R E T.

La Convention nationale , après avoir entendu le rapport de son comité des finances , décrète que la dépense des bureaux de l'administration des postes à Paris , sera fixée , pour l'année courante , à 1,700,741 l. , et celle des bureaux des messageries à 267,400 liv.

Les employés de ces deux administrations seront payés de leurs appointemens , sur le pied fixé par les états annexés à la minute du présent décret , à compter du premier vendémiaire dernier.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.